

COMMISSION PERMANENTE
du Lundi 23 Septembre 2013
à 14 H 30 à REDON

EXTRAIT DE DELIBERATION

La Commission Permanente de l'Institut d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoquée, s'est réunie le **Lundi 23 septembre 2013 à 14 H 30** dans les locaux de l'I.A.V. à REDON, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUERIN.

ÉTAIENT PRÉSENTS

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique.
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan.
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Madame Viviane LOPEZ, Conseillère Générale de Loire-Atlantique.
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

COMMISSION PERMANENTE

du lundi 23 septembre 2013

à 14 H 30 à REDON

**1 - Budgets de l'Institution : recettes
Autorisation permanente et générale de poursuite**

Le Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'Institution, est chargé à ce titre de recouvrer les sommes dues à l'établissement.

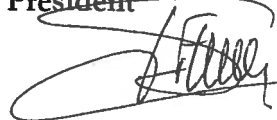
Pour ce faire, il est proposé à la Commission Permanente, conformément au décret n°2009-125 du 3 février 2009, d'autoriser « intuitu personae » Monsieur Thierry DAVIN, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, à exécuter tous actes de poursuites subséquents envers les redevables défaillants, pour toute la durée du mandat actuel.

Après en avoir délibéré, la Commission Permanente, à l'unanimité :

- Adopte cette proposition
- Charge le Président d'effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes.

Pour extrait conforme

Le Président



Jean-François GUERIN